



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 7 octobre 2024 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Mélanie Ménard, les conseillers Johnny Izzi, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Pierre Lamoureux.

Lukas Bouthillier, Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Marielle Gervais et Monsieur Raymond Paquette sont absents.

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

4 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Motion de remerciements - Marielle Gervais

4.2 Appui à la grande semaine des tout-petits (gstp)

4.3 Appui à Postes Canada - Campagne Vers des collectivités durables

4.4 Nomination d'un conseiller pour le comité bibliothèque

4.5 Autoriser la directrice générale adjointe comme signataire au compte auprès de Desjardins Entreprises

4.6 Amendement de la politique portant sur la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle et les allocations de postes ciblés

5 FINANCES

5.1 Dépôt – états comparatifs

5.2 Financement investissements - surplus non affecté

5.3 Adoption - Imposition du paiement d'un droit supplétif en cas d'exonération d'un droit de mutation immobilière

5.4 Attestation des travaux – Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration – CE

5.5 Ajout d'un assuré additionnel – Site du Lac Champlain

5.6 Utilisation - fonds affecté - Environnement

5.7 Emprunt fonds de roulement - Kona 2025

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – septembre 2024

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Embauche d'un pompier volontaire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

- 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
- 8.2 Octroi de contrat Gestim pour soutien technique inspection
- 8.3 Octroi de contrat - soutien technique en urbanisme - Groupe BC2

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

- 9.1 Demande de financement dans le cadre du Programme Plaisirs Plein Air
- 9.2 Contribution financière au collectif créatif La Cargaison - création d'une capsule temporelle - 75e anniversaire de Venise-en-Québec
- 9.3 Entente de développement culturel 2025-2026-2027
- 9.4 Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »
- 9.5 Renouvellement – droit de passage Club Motoneige Baie Missisquoi
- 9.6 Demande de commandite - Journée conférence familles
- 9.7 Renouvellement - droit de passage - Club Riverain V.T.T.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 Motion de remerciements - Jean-Guy Emard
- 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Hyundai Cowansville - Kona 2025
- 10.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pompex inc. - remplacement des pompes au poste de pompage PP-03
- 10.4 Octroi de contrat- Shellex Groupe Conseil - Réfection 19e Avenue Ouest et 37e Rue Ouest
- 10.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Mise à niveau de l'électricité et de l'automatisation du poste de pompage PP-03

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1 Avis de motion et dépôt– projet de règlement 501-2024 – Règlement décrétant une dépense de 1 255 200 \$ et un emprunt de 1 255 200 \$ pour divers travaux municipaux

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

- 13.1 Déboursés du mois de septembre 2024

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13308-10-07 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13309-10-07 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2024



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2024.

13310-10-07 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

13311-10-07 4.1 Motion de remerciements - Marielle Gervais

CONSIDÉRANT le décès de la conseillère Marielle Gervais ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Marielle Gervais pour son implication au sein du conseil municipal ainsi qu'auprès de sa communauté ;

QU'une somme de 100 \$ soit remise à un organisme combattant le cancer ;

D'HONORER la mémoire de Marielle Gervais en observant une minute de silence.

13312-10-07 4.2 Appui à la grande semaine des tout-petits (gstp)

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement* ;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits.

Que ce conseil autorise le maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

13313-10-07 4.3 Appui à Postes Canada - Campagne Vers des collectivités durables

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

ATTENDU QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux et appuyé par Johnny Izzi

QU'il soit résolu que la Municipalité de Venice-en- Québec appuie la campagne Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Helena Jaczek, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

13314-10-07 4.4 Nomination d'un conseiller pour le comité bibliothèque

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NOMMER le conseiller Johnny Izzi sur le comité de la bibliothèque.

13315-10-07 4.5 Autoriser la directrice générale adjointe comme signataire au compte auprès de Desjardins Entreprises

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe, Magali Filocco doit avoir un accès complet aux comptes afin de pourvoir au bon fonctionnement de la Municipalité, notamment en cas d'absence du directeur général, Lukas Bouthillier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lui fournir une carte de crédit d'une limite de 10 000 \$;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'accès complet à titre de signataire aux comptes Desjardins Entreprises à Magali Filocco, Directrice générale adjointe ;

D'AUTORISER l'émission d'une carte de débit ainsi qu'une carte de crédit d'une limite de 10 000 \$.

13316-10-07 4.6 Amendement de la politique portant sur la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle et les allocations de postes ciblés



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amendement la politique portant sur la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle et les allocations de postes ciblés quant aux vêtements de travail fournis par la Municipalité ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'amendement de la politique portant sur la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle et les allocations de postes ciblés.

5 FINANCES

5.1 Dépôt – états comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le Conseil municipal prend acte du dépôt par le directeur général greffier trésorier, de l'état comparatif des revenus et dépenses 2023 et 2024 en date du 31 août et de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2024 avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

13317-10-07 5.2 Financement investissements - surplus non affecté

CONSIDÉRANT que le budget 2024 comporte plusieurs projets ayant une contribution municipale minimale ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

De financer via le surplus non affecté des investissements relatif à la revitalisation des parcs et des infrastructures pour une somme de 150 000 \$.

13318-10-07 5.3 Adoption - Imposition du paiement d'un droit supplétif en cas d'exonération d'un droit de mutation immobilière

ATTENDU que la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, sous réserve des exonérations prévues à la loi ;

ATTENDU que l'article 20.1 de ladite loi permet à la municipalité de prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement d'un droit de mutation à l'égard de ce transfert, sauf exceptions ;

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir de ce privilège ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

Qu'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération prévue à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) la prive du paiement du droit de mutation à



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



l'égard de ce transfert, sous réserve des exceptions prévues à la loi et des exceptions suivantes :

1. Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20 de ladite loi et que le transfert résulte du décès du cédant ;
2. Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe e) du premier alinéa de l'article 20 de ladite loi et que le transfert résulte du décès du cédant ;
3. Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe e).1 du premier alinéa de l'article 20 et que le transfert résulte du décès de la personne qui a cédé l'immeuble à la fiducie visée à ce paragraphe.

Le montant du droit supplétif payable en vertu de la présente résolution est celui prévu à ladite loi.

Les modalités d'application du droit supplétif sont celles prévues à ladite loi, sous réserve des modalités particulières pouvant être prévues à un règlement adopté par la municipalité conformément à ladite loi.

La présente résolution a effet à l'égard de tout transfert d'immeuble survenant à compter du 8 octobre 2024.

- 13319-10-07 5.4 Attestation des travaux – Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration – CE

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 15 800 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13320-10-07 5.5 Ajout d'un assuré additionnel – Site du Lac Champlain

CONSIDÉRANT la demande de la Site du Lac Champlain, personne morale sans but lucratif, demande qui porte sur la couverture d'assurance de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la couverture d'assurance de la Municipalité à l'égard de la Site du Lac Champlain porterait uniquement sur l'assurance responsabilité ainsi que sur les biens meubles ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER la Site du Lac Champlain à la couverture des assurés additionnels de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout avenant qui donnerait effet à la présente résolution.

13321-10-07 5.6 Utilisation - fonds affecté - Environnement

CONSIDÉRANT le paiement de compteurs d'eau ;

CONSIDÉRANT que cette dépense doit être financé par le fonds affecté - environnement ;

Il est proposé Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'UTILISER un montant de 13 414 \$ du surplus affecté - environnement pour financer la dépense des compteurs d'eau.

13322-10-07 5.7 Emprunt fonds de roulement - Kona 2025



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le Conseil désire se prévaloir de son droit prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec qui consiste à emprunter au fonds de roulement ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant de 44 836,88 \$ taxes incluses, soit 39 856,21 \$ taxes nettes de la Municipalité pour l'achat d'une Hyundai Kona 2025 électrique ;

DE REMBOURSER, à parts égales, l'emprunt au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, et ce, dès l'année 2025.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – septembre 2024

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 septembre 2024.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13323-10-07 7.1 Embauche d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Venise-en-Québec intervient sur le territoire par des pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre une force de frappe suffisante le plus souvent possible, il est requis d'augmenter le bassin de pompiers ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du SSI de Venise-en-Québec à l'égard d'une candidature ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Georges Beaupré à titre de pompier volontaire selon la politique salariale en vigueur.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

13324-10-07 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT le Règlement 476-2021 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, d'agrandissement, rénovation, modification et affichages traitées par le service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) datés du 30 septembre 2024 et du responsable de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet d'agrandissement sur dalle de béton de la maison modulaire. Soit ajout de 10' x 12' sur le côté droit avec le même revêtement de la maison existante le tout soumis pour la propriété du 49, rue des Rossignols ;

D'APPROUVER le projet d'installation de 2 enseignes murales indiquant la présence de la Garderie l'Étincelle d'Énergie le tout soumis pour la propriété du 148, 23^e Rue Ouest ;

D'AJOUTER les dossiers complets à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur si applicable.

13325-10-07 8.2 Octroi de contrat Gestim pour soutien technique inspection

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préserver une image de marque à Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'efforts sont déployés par la Municipalité pour assurer un aménagement public attrayant et propre ;

CONSIDÉRANT que chaque citoyen est responsable d'entretenir sa propriété en respect des règlements de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que sa réglementation en matière de nuisance et d'urbanisme soit respectée ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat de service d'inspection à la firme Gestim Inc., le tout selon les modalités définies dans l'offre de service du 6 septembre 2024, pour un montant maximal de 37 000 \$ pour l'année 2025 plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de service avec la firme Gestim Inc ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13326-10-07 8.3 Octroi de contrat - soutien technique en urbanisme - Groupe BC2



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT les besoins d'amendements au règlement de zonage de la Municipalité de Venise-en-Québec afin de mettre à jour et bonifier certains éléments urbanistiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Groupe BC2 datée du 3 septembre 2024.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Groupe BC2 pour l'assistance technique relative à la modification et la rédaction du règlement de zonage pour un montant maximal de 35 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13327-10-07 9.1 Demande de financement dans le cadre du Programme Plaisirs Plein Air

CONSIDÉRANT que la Municipalité de de Venise-en-Québec souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Plaisirs Plein Air à l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de de Venise-en-Québec certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de de Venise-en-Québec s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Marie-Ève Boulanger, responsable des loisirs et des communications à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Plaisirs Plein Air pour et au nom de la Municipalité de de Venise-en-Québec et à signer tous les documents afférents.

13328-10-07 9.2 Contribution financière au collectif créatif La Cargaison - création d'une capsule temporelle - 75e anniversaire de Venise-en-Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite favoriser et soutenir l'émergence d'actions en médiation culturelle sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT le partenariat avec le collectif créatif La Cargaison et la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet de médiation culturelle a comme prémisses de soutenir des actions qui, par le biais de la culture, permettent de préserver l'histoire du territoire de Venise-en-Québec dans le cadre de son 75e anniversaire ;

CONSIDÉRANT que le projet, auquel les citoyens seront conviés à participer, consiste à créer une capsule temporelle conçue pour être ouverte dans 25 ans, soit au 100e anniversaire de la Municipalité et qu'elle contiendra des objets, des lettres et des documents illustrant la vie quotidienne, les traditions et les événements marquants de la communauté ;

Il est proposé par Steve Robitaille appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

L'aide financière demandée est de 7 000 \$ pour ce projet. La contribution du demandeur est de 5 % des coûts du projet, soit 350 \$.

13329-10-07 9.3 Entente de développement culturel 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT la réalisation d'une entente de partenariat au programme Aide aux initiatives de partenariat sur une base triennale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Venise-en-Québec agira comme mandataire ;

CONSIDÉRANT que l'entente propose la réalisation des trois concepts relatifs au projet Abitats immersifs consacré à l'histoire de Venise-en-Québec, son patrimoine immatériel qui se déroulerait sur trois ans, dans trois lieux publics différents ;

CONSIDÉRANT que par cette installation, l'histoire de Venise-en-Québec sera racontée de façon actuelle et attrayante selon une formule audio et d'installation actuelle ;

CONSIDÉRANT que la sculpture témoignant de la présence de l'eau et du lac Champlain vient appuyer l'action de souligner le 75e anniversaire de la Municipalité ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

QUE le projet sera piloté par le collectif d'artistes La Cargaison et l'artiste architecte du paysage Patrick Monast pour un montant de 93 438,88 \$ pour la durée de l'entente (3 ans). Des artistes de plusieurs disciplines et une historienne travailleront sur la conception et la réalisation du projet au cours de l'année 2025, 2026, 2027 ;

QUE la Municipalité, par cette entente s'engage à déboursier 46 719,44 \$, tel que demandé.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- 13330-10-07 9.4 Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Marie-Ève Boulanger, responsable des loisirs et des communications à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de de Venise-en-Québec et à signer tous les documents afférents.

- 13331-10-07 9.5 Renouvellement – droit de passage Club Motoneige Baie Missisquoi

CONSIDÉRANT la requête annuelle du Club Motoneige Baie Missisquoi ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un droit de circulation au Club Motoneige Baie Missisquoi pour l'usage des véhicules hors route durant la saison 2024-2025, et ce, pour traverser la route 227, la route 202, le parc Jameson ainsi que la 27e Rue Est.

- 13332-10-07 9.6 Demande de commandite - Journée conférence familles

CONSIDÉRANT une demande pour organiser une journée conférence pour les familles et services offerts aux jeunes et adolescentes de la région ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE PRÊTER gratuitement le centre culturel le 31 mai 2025 pour la Journée conférence familles.

- 13333-10-07 9.7 Renouvellement - droit de passage - Club Riverain V.T.T.

CONSIDÉRANT la demande annuelle du Club Riverain V.T.T. ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le passage des VTT pour la saison 2024-2025 sur la Route 227, la Route 202 ainsi que l'Avenue Venise Ouest.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13334-10-07 10.1 Motion de remerciements - Jean-Guy Emard

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Jean-Guy Emard pour la collaboration et son approche professionnelle auprès de la Municipalité et de lui souhaiter bonne continuation.

13335-10-07 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Hyundai Cowansville - Kona 2025

CONSIDÉRANT que l'équipe administratif a besoin d'une voiture de fonction ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède présentement au virage vert ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible à une aide financière de 12 000 \$;

Il est proposé Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une Hyundai Kona 2025 à Hyundai Cowansville pour un montant de 44 836,88 \$ taxes incluses ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Hyundai Cowansville pour un montant de 44 836,88 \$ taxes incluses ;

DE FINANCER la dépense via le fonds de roulement ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13336-10-07 10.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pompex inc. - remplacement des pompes au poste de pompage PP-03

CONSIDÉRANT que les pompes du poste de pompage PP3 doivent être remplacées suite à une augmentation de débit dans ce poste de pompage ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Pompex inc. afin de procéder au remplacement des pompes du poste de pompage PP-03 pour un montant de 116 032 \$ plus taxes applicables ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Pompex inc. pour un montant de 116 032 plus taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13337-10-07 10.4 Octroi de contrat- Shellex Groupe Conseil - Réfection 19e Avenue Ouest et 37e Rue Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite régler les différentes problématiques en lien avec le puisard à l'intersection de la 37e Rue Ouest et de la 19e Avenue Ouest ainsi que divers autres problèmes ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles à la TECQ ;

CONSIDÉRANT qu'un premier mandat a été octroyé ;

Il est proposé Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de surveillance et de plans et devis pour l'intersection de la 37e Rue et de la 19e avenue Ouest à l'entreprise Shellex Groupe Conseil pour un montant de 32 850 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13338-10-07 10.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Mise à niveau de l'électricité et de l'automatisation du poste de pompage PP-03

Octroi de contrat et autorisation de paiement - Mise à niveau de l'électricité et de l'automatisation du poste de pompage PP-03

CONSIDÉRANT que le poste de pompage PP-03 doit être mis à niveau concernant l'électricité et l'automatisation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le vendredi 27 septembre 2024 à 11 h dont les résultats sont les suivants :

Entreprise	Montant taxes comprise
Filtrum inc.	260 993.25 \$
Automatisation D2E inc.	225 351.00 \$
Groupe Kopers inc.	170 967.83 \$
Le Groupe LML Ltée	360 274.16 \$
Construction Deric inc.	263 396.23 \$

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité,



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Groupe Kopers inc. pour la mise à niveau de l'électricité et de l'automatisation du poste de pompage PP-03 pour un montant de 148 700 \$ plus taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Groupe Kopers inc. pour un montant de 148 700 \$ plus taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1 Avis de motion et dépôt– projet de règlement 501-2024 – Règlement décrétant une dépense de 1 255 200 \$ et un emprunt de 1 255 200 \$ pour divers travaux municipaux

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 501-2024.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

- 13339-10-07 13.1 Déboursés du mois de septembre 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de septembre 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 659 567,73 \$;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 310 826,11 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 13340-10-07 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 30.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Pierre Lamoureux
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Pierre Lamoureux, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

Municipalité de Venise-en-Québec			
Liste des Déboursés du 25 août au 27 septembre 2024			
Fournisseurs	Date	Montant	Description
CHÈQUES			
BOURDON ROGER	24-08-23	100.00 \$	ADM-Remb Dépôt salle
EMRN	24-08-23	469.78 \$	SPR-Équipement médical
LEMON YVON	24-08-23	4 000.00 \$	LOISIR-Chauffeur pour Camp de jour
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	24-08-23	552.30 \$	BIBLIO-Livres
MARTECH INC.	24-08-23	1 089.96 \$	VOIRIE- Acc. Signalisation
MUNICIPALITÉ SAINT-ALEXANDRE	24-08-23	757.88 \$	SSI- Entraide
ADSP	24-09-15	7 933.28 \$	CULTURE-Honoraires Galerie d'art
ALARME JP COM	24-09-15	3 651.27 \$	PARCS- Système de camera P-Jameson
CHÉNIER GABRIEL	24-09-15	150.00 \$	LOISIR-Remb Loisir
GESTION PARASITAIRE PMC	24-09-15	977.29 \$	ADM-Parcs-Traitement araignées
LIBRAIRIE LARICO INC.	24-09-15	317.42 \$	BILBIO-Livres
MARTECH INC.	24-09-15	122.45 \$	VOIRIE- Acc. Signalisation
MGF ÉVALUATION IMMOBILIÈRE	24-09-15	1 034.78 \$	URB- Évaluation terrain 54e rue o
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN	24-09-15	188.56 \$	SANITAIRE- PP5
*MULTI-ROUTE	24-09-15	3 150.32 \$	VOIRIE- Chlorure de calcium-chemin
OUTILLAGE RIOUX C.D.B.	24-09-15	2 299.50 \$	VOIRIE-Outillage-Brouette motoriser
PÉPINIÈRE DU BRISE-VENT	24-08-26	4 369.05 \$	PARCS- Coupe et émondage P-Jameson
PLOURDE CORY	24-09-15	300.00 \$	LOISIRS-Remb Sport
RACINE CLAUDIE	24-09-15	144.87 \$	LOSIRS-Remb Loisir
RCCT INC.	24-09-10	1 288.30 \$	VOIRIE- Thermopompe-Garage
RCCT INC.	24-09-15	396.70 \$	VOIRIE-Appel de service-Garage
RYAN NATALIE	24-09-15	102.34 \$	ADM- Repas caucus
SERVICE EXTINCTEUR NAPIERVILLE	24-08-26	100.62 \$	ADM-Extincteur H-Ville
*SHELLEX GROUPE CONSEIL	24-08-30	12 532.28 \$	SANITAIRE- Bouclage du réseau
*TESSIER RÉCRÉO-PARC	24-09-15	15 131.86 \$	PARCS- Aménagement canin
TÉTREAU PIERRE-GILLES	24-09-15	149.94 \$	LOSIRS-Remb Loisir
		61 310.75 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
CARDIO CHOC	24-08-23	364.39 \$	SPR- Matériels médicales
*DEC ENVIRO	24-08-23	3 334.28 \$	VOIRIE-Étude géotechnique-Garage
EXCEL TÉLÉCOM	24-08-23	635.81 \$	ADM- Service téléphonique
HYDRO QUÉBEC	24-08-23	640.57 \$	ÉLECTRICITÉ- Divers
IHR-INFORMATIQUE	24-08-23	672.60 \$	ADM- VPN-Informatique
JLD-LAGUÉ	24-08-23	260.98 \$	VOIRIE-Vêtement-Panthalon sec.
JLD-LAGUÉ	24-08-23	30.90 \$	VOIRIE-Weedheater
*NATURIVE INC.	24-08-23	9 312.98 \$	URB-Stabilisation des rives
SANIBERT	24-08-23	1 392.78 \$	PARCS-Toilettes sèches
TÉLUS	24-08-23	134.25 \$	VOIRIE-SITE-Téléphonie
UNI-SELECT CANADA INC.	24-08-23	31.85 \$	VOIRIE-Entretien véhicules
DHC AVOCATS	24-08-23	698.92 \$	ADM-Dossier Recouvrement
HYDRO QUÉBEC	24-08-23	356.43 \$	ÉLECTRICITÉ PP5
SPARTAN GROUPE SÉCURITÉ INC.	24-08-23	5 789.22 \$	SÉCURITÉ-Agent de sécurité
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	24-08-26	14 690.13 \$	AQUEDUC-Compteur d'eau
*ELOI MOISAN	24-08-26	24 241.33 \$	PARC-Bois-Sentier Passerelles
HYDRO QUÉBEC	24-08-26	7 413.42 \$	ÉLECTRICITÉ-DIVERS
POMPEX INC	24-08-26	1 709.11 \$	SANITAIRE-Entretien PP3
TECHNOPUB	24-08-26	301.23 \$	SSI-Accroches portes
*TETRA TECH QI INC.	24-08-23	9 896.48 \$	VOIRIE- Réseau
*B. FRÉGEAU & FILS INC.	24-08-26	17 131.28 \$	PARC-SENTIER-Stationnement
BENEVA	24-08-29	173.79 \$	ADM-AJOUT-Assurances collectives
DESJARDINS	24-09-01	150.00 \$	ADM-Frais mensuel
PROANIMA	24-09-01	1 446.08 \$	URB-Service animalier
AMILIA	24-08-31	400.80 \$	ADM-Frais de transactions en ligne
AMAZON CANADA	24-09-10	1 153.70 \$	SSI-ADM-VOIRIE
*ACIER DRUMMOND	24-09-15	94 650.78 \$	PARC-SENTIER
AMAZON CANADA	24-09-15	186.84 \$	ADM-VOIRIE-SSI
*AQUASPHERA CONSEIL INC.	24-09-15	313.60 \$	URB-Cours d'eau
BÉLANGER SAUVÉ	24-09-15	1 024.98 \$	URB-Honoraires prof.
BERNIER PAUL	24-09-15	35.00 \$	URB-C.C.U.26-08-2024
BORDO, LANA	24-09-15	1 092.60 \$	ADM-Concierge H-VILLE
BUREAU-TECH	24-09-15	571.12 \$	ADM-Contrat Photocopieur
BENEVA	24-09-15	2 353.68 \$	ADM-Assurances collectives
CARDIO CHOC	24-09-15	1 774.01 \$	SPR-Équipement médical
CASHMAN ANNE	24-09-15	35.00 \$	URB-C.C.U.26-08-2024



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CHEMTRADE CHEMICALS CANADA	24-09-15	6 596.37 \$	SANITAIRE-Produits chimique-Usine
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	24-09-15	9 160.06 \$	C-CULTUREL-Changeement de porte acier
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURA	24-09-15	35.00 \$	URB-C.C.U.26-08-2024
GROUPE VEGECO INC.	24-09-15	2 356.99 \$	SANITAIRE-Contrôle de végétation-Usine
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	24-09-15	5 129.34 \$	PARCS-Conciergerie-Blocs Sanitaires
EUROFINS / ENVIRONEX	24-09-15	2 761.13 \$	RÉSEAUX-Analyses eaux usées et potable
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	24-09-15	122.23 \$	ADM. Hon. Contractuel
FQM ASSURANCE INC.	24-09-15	783.71 \$	ADM-Assurances avenant #6 SITE
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	24-09-15	2 193.68 \$	VOIRIE-SSI F-150-RAM
G.E.S.T.I.M. INC.	24-09-15	3 670.69 \$	URB-Honoraires inspecteur
GROUPE DOMISA INC.	24-09-15	2 675.23 \$	LOISIRS-Camp de jour
*HÉRITAGE CASTING & IRONWO	24-09-15	7 918.34 \$	LUMINAIRES-Domaine champlain
IHR-INFORMATIQUE	24-09-15	1 546.42 \$	ADM-Matériel et temps réseau
LALONDE NICOLE	24-09-15	35.00 \$	URB C.C.U. 26-08-2024
MASSÉ DOMINIC	24-09-15	35.00 \$	URB C.C.U. 26-08-2024
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	24-09-15	34 371.62 \$	ADM-Quote-part Maté Rés.
*POMPEX INC	24-09-15	10 376.02 \$	SANITAIRES-PP3-PP6
REIS JEAN-PIERRE	24-09-15	660.00 \$	ADM-VOIRIE-Lavage des vitres
SANIBERT	24-09-15	114.98 \$	PARC-Sentier toilette
SERVICE DE SÉCURITÉ ADT	24-09-15	375.90 \$	ADM-Systeme alarme HV/CC
*SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	24-09-15	42 294.95 \$	PARCS-Entretien paysagiste
SPARTAN GROUPE SÉCURITÉ INC.	24-09-15	5 819.37 \$	SÉCURITÉ-Agent de sécurité
TENAQUIP	24-09-15	231.75 \$	VOIRIE-Accessoires-gants
*TETRA TECH QI INC.	24-09-15	15 704.73 \$	RÉSEAU-Plusieurs dossier
VOX AVOCATS INC.	24-09-15	10 622.16 \$	ADM-Dossier Général-Services juridiques
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	24-09-10	7 078.07 \$	ADM-VOIRIE-SII
L'HOMME ET FILS INC.	24-09-16	2 469.37 \$	Voirie-Parcs-sentier
MARCHÉ VENISE	24-09-16	198.48 \$	ÉPICERIE
SUPER SOIR	24-09-16	2 742.12 \$	VOIRIE-SSI-Carburant
HYDRO QUÉBEC	24-09-16	6 200.14 \$	ÉLECTRICITÉ Divers
MARCHÉ VENISE	24-09-16	93.04 \$	ÉPICERIE
CRÉDIT-BAIL RCAP LEASING	24-09-17	931.30 \$	ADM- Crédit Bail Photocopieur
HYDRO QUÉBEC	24-09-17	568.97 \$	ÉLECTRICITÉ
*HYUNDAI COWANSVILLE	24-09-18	44 836.88 \$	KONA 2025
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	24-09-20	2 163.97 \$	BIBLIO-Frais exploitation
HYDRO QUÉBEC	24-09-27	2 059.56 \$	USINE-PP9-Stationnement M-public
		<u>439 333.49 \$</u>	
		500 644.24 \$	
		158 923.49 \$	
		<u>659 567.73 \$</u>	
*ENGAGEMENTS	310 826.11 \$		